Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Arrêt grave maladie

---
Par Marie70110

Bonjour,
Voici ma situation , je suis employée comme fonctionnaire contractuelle dans un hôpital public. En arrêt grave maladie depuis bientôt 3 ans, j'arrive à terme pour mes indemnités journalières.
Je n'ai toujours pas été convoquée par le médecin du travail et mon médecin traitant estime que je ne peux reprendre le travail.
Que va t'il se passer à la date de fin de mes versements ? Vais je être licenciée pour inaptitude ? Ou mon employeur va t'il me garder sans me payer ? Aucun reclassement ne m'a été proposé? Je ne sais pas vers qui me tourner ( j'ai déjà demandé de l'aide au syndicat de mon lieu de travail sans résultat).
Merci beaucoup pour vos retours

---
Par kang74

Bonjour

Tout est là : [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F547/personnalisation/resultat?lang=&quest0=2&quest=]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F547/personnalisation/resultat?lang=&quest0=2&quest=[/url]

Vous serez reclassé ou licencié si vous êtes déclaré comme définitivement inapte .

---
Par morobar

Bonjour,
Je n'ai toujours pas été convoquée par le médecin du travail
Pourquoi voulez-vous que le médecin du travail vous convoque ?
C'est à vous de demander un rendez-vous.
Et le cas échéant effectuer la reprise, passer la visite médicale du travail qui selon votre médecin va déboucher sur une inaptitude avec en corolaire le licenciement ou le reclassement.

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
En parallèle, il est aussi possible de demander à la CPAM une pension d'invalidité, que le travail soit repris ou pas.

---
Par Marie70110

Merci pour vos réponses, je tiens à signaler que j'ai été convoquée par le médecin conseil de la cpam et que c'est lui qui m'a dit que j'allais être convoquée par le médecin du travail, c'est pour cela que je n'ai pas fais la démarche.
Par ailleurs,, le service social de mon employeur me dirige vers capemploi ( pôle emploi pour travailleur handicapé, j'ai une rqth) je crains qu'il ne cherche à me faire démissionner, j'ai un peu peur de signer n'importe quoi d'où ma demande sur ce site.

---
Par kang74

Dans le cadre d'une reconversion il est normal de faire le point avec cap emploi pour évaluer quel poste vous conviendrait en prenant en compte vos difficultés .

Je ne vois pas pourquoi vous démissionneriez, vous serez reclassée, et si ce n'est vraiment pas possible, licenciée .

---
Par yapasdequoi

Dès que quelqu'un vous propose de signer, demandez un délai pour réfléchir.
Pour le parcours que vous décrivez, il n'y a rien à signer : Aucune décision ne vous appartient (sauf celle de démissionner ? Mais ce n'est pas votre intérêt)